

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 5 janvier 2015 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Ordre du jour

- 1- **Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3- **Adjudication de la soumission la plus basse conforme pour le refinancement par billets des règlements d'emprunts 2009-09 et 2009-11.**
- 4- **Refinancement à long terme au moyen de billets relativement aux règlements d'emprunts 2009-09 et 2009-11.**
- 5- **Période de questions.**
- 6- **Levée de l'assemblée.**

Constat de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 156 du Code municipal.

Considérant que les élus sont tous présents et conformément à l'article 153 du Code municipal,

Résolution 01-01-2015

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation et de rajouter l'item suivant :

Signature de la convention avec la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire (refinancement de 831,400\$)

Adoption de l'ordre du jour

Résolution 02-01-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adjudication de la soumission la plus basse conforme pour le refinancement par billets des règlements d'emprunt 2009-09 et 2009-11

Résolution 03-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE LAVOIE, APPUYÉ PAR MADAME NOËLLE JODOIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire** pour son emprunt par billets en date du 13 janvier 2015 au montant de 831 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-11 et 2009-09 au pair échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

102 200 \$	2,70000%	13 janvier 2016
104 800 \$	2,70000%	13 janvier 2017
107 600 \$	2,70000%	13 janvier 2018
110 400 \$	2,70000%	13 janvier 2019
406 400 \$	2,70000%	13 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Refinancement à long terme au moyen de billets relativement aux règlements d'emprunt 2009-09 et 2009-11

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite emprunter par billet un montant total de 831 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-11	550 000 \$
2009-09	281 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Résolution 04-01-2015

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME MARTINE LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 831 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2009-11 et 2009-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	102 200 \$
2017	104 800 \$
2018	107 600 \$
2019	110 400 \$
2020	113 400 \$(à payer en 2020)
2020	293 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Signature de la convention avec la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire (refinancement de 831,400\$)

Considérant que le ministère des Finances a été en soumission pour le refinancement des règlements d'emprunt 2009-09 (secteur Leclerc, phase 3 : 281,400\$) et 2009-11 (chemin Larocque: 550,000\$) ;

Considérant qu'ont soumissionné pour une échéance de 5 ans :
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire :

2016 : 2,70000%
2017 : 2,70000%
2018 : 2,70000%
2019 : 2,70000%
2020 : 2,70000%

Financière Banque Nationales inc. :

2016 : 2,00000%
2017 : 2,15000%
2018 : 2,25000%
2019 : 2,40000%
2020 : 2,55000%

Considérant la recommandation du ministère des Finances;

Résolution 05-01-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'adjuger la soumission la plus basse conforme à l'institution financière Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire pour son emprunt par billet en date du 13 janvier 2015 au montant de 831,400\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt 2009-09 et 2009-11 au pair échéant en série de 5 ans ;
- Que le maire, madame Raymonde Plamondon et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document ou pièce justificative relativement à la réalisation de ce refinancement de 831,400\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Levée de l'assemblée

Résolution 06-01-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H20.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.